



BP JEPS spécialité « animateur »

Mention « Loisirs Tous Publics »

➤ Le métier

La formation, en lien avec le référentiel professionnel du BP JEPS LTP, s'appuie sur quatre missions fondamentales :

- l'animateur(trice) encadre tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics,
- l'animateur(trice) met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure,
- l'animateur(trice) conduit une action d'animation dans les champs du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'ACM,
- l'animateur(trice) mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et des activités physiques de loisirs.

Pour les dispenses, les équivalences et les débouchés, veuillez consulter ce document :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexesarrete160718modif_bp_4_ltp.pdf

➤ Où exerce-t-il ?

L'animateur(trice) LTP peut relever de tous les types de statuts : salarié(e) du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

L'emploi est exercé par des femmes et des hommes travaillant majoritairement à temps plein. L'activité professionnelle s'est longtemps exercée surtout durant les périodes de vacances scolaires, mais il est observé une forte augmentation de l'activité, dans tous les temps périscolaires, dans certains emplois et, toute l'année, dans d'autres. Ces professionnels sont également amenés à intervenir selon des horaires atypiques (en soirée et en week-end). Ils travaillent majoritairement en équipe.

➤ Conditions d'accès à la formation

Le(la) candidat(e) doit être âgé(e) de 18 ans minimum et :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - . « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS) ;
 - . « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - . « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - . « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - . « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (STT) » en cours de validité.
- Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non **professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.**

Est dispensé(e) de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures mentionnée à l'annexe IV, le (la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

. BAPAAT, CQP «animateur périscolaire», BAFA, BAFA, BAFD, BAC Pro. «Service de proximité et vie locale» Baccalauréat professionnel agricole (toute option), Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option), BP JEPS.

➤ Epreuves de sélection

- Une **épreuve écrite**, de 2 heures, sur un sujet en lien avec l'animation permettant d'évaluer les connaissances en animation et la capacité à organiser ses idées à l'écrit et à les argumenter.
- Un **entretien de sélection** destiné à repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, l'expérience en animation, le financement prévu et la situation d'alternance.

➤ Contenu de la formation

Les contenus des **4 Unités Capitalisable** sont dispensés sur **651 heures** en organisme de formation et au minimum 956 heures en structure d'alternance.

	En OF	En structure
UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	140	126
UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	140	315
UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'ACM	147	270
UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP	224	245
TOTAUX	651	956

➤ Coût

Devis établi en fonction des profils, nous consulter.

➤ Certification

La validation des 4 Unités Capitalisables se fait au cours de la formation sous forme de :

- réalisation de dossiers,
- soutenances orales,
- évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain.

Pour chaque épreuve, les membres des commissions transmettent des documents d'évaluation au jury régional BPJEPS LTP afin que celui-ci puisse statuer.

Un an après la fin de la formation 100% des stagiaires présentés sont titulaires du diplôme et la majorité est en emploi.

Contact au CPA Lathus

Claudie Girault
Secrétariat Service formation
05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr



Olivier Picard, référent « handicap »
o.picard@cpa-lathus.asso.fr

Formation
soumise
à habilitation

À savoir
Code RNCP : 28557
Siret : 331 320 507 000 14
Code du diplôme : 44633523
N° de déclaration organisme de formation :
54 86 00 202 86

